

*Procès-Verbal de séance : séance Conseil Municipal du 18
Février 2016*

L'an deux mil seize et le dix-huit Février à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Brissac, convoqués le onze février deux mil seize se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Mr Jean-Claude RODRIGUEZ, Maire.

Étaient Présents : Mr RODRIGUEZ Jean-Claude, Mme RABOU Nathalie, Mr CUBERES Francis, Mme DE CHABANEIX Sylve, Mrs DA SILVA Antoine, DESTOT Marcel, Mmes THENOT Nathalie, OTTAVIANI Jeanne,

Absents excusés : Mrs CAUSSE Jean-Louis, NAUD Jean-François, Mme PALLARO Chrystelle, Mr RIEUSSET Constant, Mme BRISTIEL Virginie, Mr SCHNITZLER Richard, Mme REX Jacqueline.

Mr CAUSSE Jean-Louis a donné procuration écrite à Mr RODRIGUEZ Jean-Claude
Mr NAUD Jean-François a donné procuration écrite à Mr DA SILVA Antoine
Mme PALLARO Chrystelle a donné procuration écrite à Mme RABOU
Mr RIEUSSET Constant a donné procuration écrite à Mr CUBERES Francis

Mme THENOT Nathalie a été élue secrétaire, à bulletins secrets, par 12 voix (unanimité des membres présents et représentés)

Vote du compte-rendu du Conseil Municipal en date du 20 Novembre 2015 : 12 votes pour, le compte rendu de séance du 20 Novembre 2015 est donc approuvé (unanimité des membres présents et représentés).

**Rapport annuel sur la qualité et le prix du Service Public élimination des déchets
DCM 18-02-2016 N°1**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public élimination des déchets de l'exercice 2014 établi par Mr Le Président de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter ce rapport sur le prix et la qualité du service public élimination des déchets pour l'exercice 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE ce rapport tel qu'il restera annexé à la présente délibération.

**Rapport annuel sur la qualité et le prix du Service Public ANC
DCM 18-02-2016 N°2**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif de l'exercice 2014 adopté par le SIEA de la région de Ganges par délibération du 03 Décembre 2015.

Il indique que ce rapport doit être validé par le Conseil.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif pour l'exercice 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE ce rapport, tel qu'il restera annexé à la présente délibération.

Même Séance

**Modifications statuts du SIEA de la Région de Ganges
DCM 18-02-2016 N°3**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, suite à l'adhésion de la commune de St Bauzille de Putois au SPANC, les statuts de ce syndicat sont en cours de modification.

Cette modification a été approuvée par délibération du comité syndical du SIEA le 03 Décembre 2015.

Il propose au Conseil Municipal d'approuver ces nouveaux statuts.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés.

APPROUVE les nouveaux statuts du SIEA de la Région de Ganges, tels qu'ils resteront annexés à la présente délibération.

Même Séance

**Subventions : Formation initial PSC1, rallye maths et voyage scolaire en Pologne
DCM 18-02-2016 N°4**

Mr le Maire et Mme RABOU, Adjointe déléguée, donnent lecture au Conseil Municipal d'une lettre de Mr G. GOUCHAULT, Principal du Collège Louise Michel de Ganges, qui sollicite une aide financière pour la formation initiale P.S.C.1 pour les élèves de 3ème. Le coût de cette formation est de 31 € par participant, étant précisé que 3 élèves habitent la commune de Brissac. Ils proposent de voter une subvention de 30 € par élève, soit 90 € au total. Ils proposent donc au conseil de voter une subvention de 90 € au Collège Louise Michel de Ganges.

Ils donnent également lecture d'une lettre de Mr Jean VERSAC, Responsable du Rallye Mathématiques BOMBYX, qui sollicite une subvention. Ils proposent au conseil d'accorder à cette demande une subvention de 80 €.

Ils donnent enfin lecture d'une demande de subvention pour voyage scolaire de Mme MURCIA Marie-Pierre, professeur de français au collège Louise Michel, qui organise un séjour culturel et linguistique en Pologne. Le coût initial de ce voyage se monte à 250 € par élève étant précisé que deux élèves sont domiciliés sur la commune de BRISSAC (liste annexée à la présente délibération).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Approuve les propositions du Maire, et donc :

- accorde une subvention de 30 € au Collège Louise Michel de Ganges, au profit de cette formation P.S.C.1 pour les élèves de 3^{ème}. Cette somme sera prélevée article 6574 du Budget Principal Commune. Budget 2016.
- accorde à l'association Rallye Bombyx une subvention de 80 €. Cette somme sera prélevée article 6574 du Budget Principal Commune. Budget 2016.
- accorde au projet « séjour culturel et linguistique en Pologne » une subvention de 35 € par élève. Ces sommes seront versées à chaque famille sur présentation d'un justificatif de participation à ce séjour.

Même Séance

Demandes de subventions sorties scolaires

DCM 18-02-2016 N°5

Mr le Maire et Mme RABOU, Adjointe déléguée, donnent lecture au Conseil Municipal de plusieurs lettres de demandes de subvention pour sorties scolaires :

- PAGES J. Manuelle pour sa fille Carla qui a participé au séjour au séjour à l'Espérou du 30 Septembre 2015 au 2 Octobre 2015 organisé par le collège La Présentation de Ganges, coût du voyage = 85 €
- Une de Mme MARTIN Magali pour sa fille Athénaïs DUFFROS qui a participé à un séjour linguistique multi-activités organisé dans le cadre du projet EPS des classes de 5^e du collège Louise Michel de Ganges, coût du voyage = 270 €.
-

Ils proposent d'accorder aux familles une aide de 20 % du coût de chaque voyage, plafonnée à 35 € par sortie, ce qui revient à accorder une aide de 17 € pour la 1^e sortie citée soit PAGES Carla, et 35 € pour la seconde sortie citée soit DUFFROS Athénaïs.

Ils demandent au conseil de voter sur cette proposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Approuve les propositions du Maire, et de Mme L'Adjointe et donc accorde à ces demandes :

* une subvention de 17 € pour la sortie concernant PAGES Carla,

* une subvention de 35 € pour la sortie concernant DUFFROS Athénaïs

qui seront versées aux familles, après justificatif de ces sorties, ces sommes seront prélevées article 6574.

.

Même Séance

Lancement d'une démarche d'évaluation des risques professionnels

DCM 18-02-2016 N°6

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public. A ce titre, le Fonds National de Prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (FNP) de la CNRACL a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine, grâce notamment à la mise en place de démarches de prévention.

Mr Le Maire demande au secrétaire général de présenter cette démarche, ce qu'il fait avec quelques explications « techniques » et « juridiques ». Il donne connaissance de certaines explications qu'il a obtenu auprès des services du centre de gestion, lesquels préconisent

*Procès-Verbal de séance : séance Conseil Municipal du 18
Février 2016*

notamment de travailler en collaboration avec eux, et d'autres communes voisines, ce qui serait plus intéressant financièrement.

Dans ce cadre, le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels et de l'autoriser à signer les documents qui en régissent les modalités.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Décide de :
 - s'engager dans la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels ;
 - déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, gestionnaire du Fonds national de prévention de la CNRACL ;
 - autoriser le Maire, ou Mr Le Premier Adjoint au Maire en l'absence du Maire à signer tous documents afférents à la mise en œuvre de cette démarche.

Même Séance

**Projet de convention 2015 du Partenariat d'objectifs de structuration du territoire du Gangeois (POST) à passer avec le conseil Départemental de l'Hérault
DCM 18-02-2016 N°7**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention à passer avec le conseil départemental de l'Hérault, et relative au partenariat d'objectifs de structuration de territoire du Gangeois.

Il propose au Conseil Municipal de l'approuver et d'autoriser sa signature.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et avoir voté, l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la convention précitée à passer avec le conseil départemental de l'Hérault, telle qu'elle restera annexée à la présente délibération.

AUTORISE Mr Le Maire, ou Mr Le Premier Adjoint au Maire en l'absence du Maire, à la signer.

Même Séance

**Convention d'Autorisation de passage, d'entretien et de balisage temporaire de chemin à
passer avec l'association Festa Trail
DCM 18-02-2016 N°8**

Monsieur le Maire et Mr CUBERES Francis, Adjoint au Maire, donnent connaissance au Conseil Municipal d'un courrier de M. Pierre TOUSSAINT, Directeur des Courses du Festa Trail qui demande l'autorisation de passage sur des passerelles privées appartenant à la Commune pour la manifestation sportive de Festa Trail qui se déroulera les 21 et 22 Mai 2016. Ils donnent également connaissance d'un projet de convention à passer avec l'association Festa Trail. Ils demandent au Conseil Municipal d'approuver cette convention, et d'autoriser Le Maire à la signer.

Mr DA SILVA fait part des remarques formulées par Jean-François NAUD en donnant lecture d'un document écrit qui restera annexé au dossier de cette séance de conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le projet de la convention précitée à passer avec l'association Festa Trail

AUTORISE Mr Le Maire, ou Mr Le Premier Adjoint au Maire en l'absence du Maire, à la signer.

Même Séance

**Projet conventions à passer avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée-Corse
DCM 18-02-2016 N°9**

Monsieur le Maire et Mme DE CHABANEIX Sylvie, Adjointe Déléguée, donnent connaissance au Conseil Municipal d'un projet de convention à passer avec l'Agence de l'Eau. Ils proposent au Conseil d'approuver cette convention qui concerne l'opération recherches de fuites et d'autoriser le Maire, ou le Premier Adjoint en l'absence du Maire, à les signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés.

APPROUVE cette convention telle quelle restera annexée à la présente délibération.

AUTORISE le Maire, ou le Premier Adjoint en l'absence du Maire à les signer.

Même Séance

Projet A.E.P Le Moulin Neuf et projet de système de rechloration au réservoir de Notre Dame du Suc
DCM 18-02-2016 N°10

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de deux lettres de l'Agence de l'eau, dont une concerne le projet A.E.P Moulin Neuf, l'autre, le projet de système de rechloration au réservoir de Notre Dame du Suc.

Pour chacune de ces deux opérations, il convient de délibérer pour autoriser le Département à percevoir l'aide de l'Agence de l'Eau pour le compte de la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et avoir voté, par 11 voix Pour et une abstention (Mme DE CHABANEIX Sylvie s'abstient)

APPROUVE la proposition du Maire et donc :

- AUTORISE le Département de l'Hérault à percevoir l'aide de l'Agence de l'eau pour le compte de la Commune en ce qui concerne le financement de l'opération A.E.P le Moulin Neuf.
- AUTORISE le Département de l'Hérault à percevoir l'aide de l'Agence de l'eau pour le compte de la Commune en ce qui concerne le financement de l'opération système de rechloration au réservoir de Notre Dame du Suc.

Même Séance

Projet city stade : demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la DETR
DCM 18-02-2016 N°11

Mr le Maire et Mme DECHABANEIX Sylvie, Adjointe déléguée aux finances, rappellent au Conseil Municipal le projet de city stade.

Ils présentent au Conseil Municipal un dossier technique concernant ce projet, étant précisé que le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 54 487 € HT soit 65 384,40 € TTC

Mr DA SILVA fait part des remarques formulées par Jean-François NAUD en donnant lecture d'un document écrit qui restera annexé au dossier de cette séance de conseil municipal.

Une longue discussion s'engage alors entre plusieurs conseillers, concernant notamment la concertation des personnes jeunes (publics concernés), les projets de même nature des communes voisines, les financements, l'inventaire des besoins, certaines contraintes techniques, est évoquée aussi l'éventualité d'une étude urbaine globale.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés.

APPROUVE ce dossier technique dont le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 54 487 € HT soit 65 384,40 € TTC.

DEMANDE des subventions à l'Etat dans le cadre de la DETR.

Même Séance

Cimetière : désaffectation d'une partie du cimetière « terrains communs » pour réaffectation en « terrains affectés aux concessions ».

DCM 18-02-2016 N°12

Mr Le Maire propose au conseil municipal de désaffecter une partie du cimetière actuellement affecté aux inhumations en terrains communs, et de réaffecter cette partie en « terrains destinés » aux concessions.

Il convient surtout de délibérer pour autoriser la reprise de certaines sépultures, afin d'envisager sereinement les prochaines inhumations en concessions, mais aussi en terrain commun.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés.

APPROUVE cette proposition, et donc désaffecte une partie du cimetière actuellement affectée aux inhumations en terrains communs et la réaffecte en terrains destinés aux concessions. Il s'agit de la partie située à la suite des concessions existantes, en bas du cimetière, et à droite de l'allée centrale, à la suite des concessions existantes.

AUTORISE Mr Le Maire à procéder aux reprises de sépultures en terrains communs

Même Séance

**Plan de gestion des bois soumis au régime forestier
DCM 18-02-2016 N°13**

Monsieur le Maire et Mr DA SILVA Antoine présentent au Conseil Municipal le dossier « proposition de programmes d'actions année 2016. Pour la forêt Communale de BRISSAC » Ils proposent au Conseil Municipal de l'approuver et d'autoriser sa signature.

Mr DA SILVA fait part des remarques formulées par Jean-François NAUD en donnant lecture d'un document écrit qui restera annexé au dossier de cette séance de conseil municipal.

Une discussion s'engage alors entre plusieurs conseillers, il est retenu le fait que le projet en cours sera analysé dans sa globalité, avec plus de détails, et notamment dans le cadre du comité de pilotage (COPIL).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et avoir voté, l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la proposition de programme d'actions année 2016. Pour la Forêt Communal de BRISSAC, établie par l'Agence Interdépartementale Hérault-Gard (interlocuteur : Bernard COMBE), telle qu'elle restera annexée à la présente délibération.

AUTORISE Mr Le Maire, ou Mr Le Premier Adjoint au Maire en l'absence du Maire, à la signer.

Même Séance

DCM 18-02-2016 N°1 : Rapport annuel sur la qualité et le prix du Service Public élimination des déchets

DCM 18-02-2016 N°2 : Rapport annuel sur la qualité et le prix du Service Public ANC

DCM 18-02-2016 N°3 : Modifications statuts du SIEA de la Région de Ganges

DCM 18-02-2016 N°4 : Subventions : Formation initial PSC1, rallye maths et voyage scolaire en Pologne

DCM 18-02-2016 N°5 : Demandes de subventions sorties scolaires

DCM 18-02-2016 N°6 : Lancement d'une démarche d'évaluation des risques professionnels

DCM 18-02-2016 N°7 : Projet de convention 2015 du Partenariat d'objectifs de structuration du territoire du Gangeois (POST) à passer avec le conseil Départemental de l'Hérault

*Procès-Verbal de séance : séance Conseil Municipal du 18
Février 2016*

DCM 18-02-2016 N°8 : Convention d'Autorisation de passage, d'entretien et de balisage temporaire de chemin à passer avec l'association Festa Trail

DCM 18-02-2016 N°9 : Projet conventions à passer avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée-Corse

DCM 18-02-2016 N°10 : Projet A.E.P Le Moulin Neuf et projet de système de rechloration au réservoir de Notre Dame du Suc

DCM 18-02-2016 N°11 : Projet city stade : demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la DETR

DCM 18-02-2016 N°12 : Cimetière : désaffectation d'une partie du cimetière « terrains communs » pour réaffectation en « terrains affectés aux concessions ».

DCM 18-02-2016 N°13 : Plan de gestion des bois soumis au régime forestier

Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal

Mr CUBERES Francis , ADJOINT AU Maire, indique que Mr Le maire n'a pas exercé le droit de préemption de la commune lors des ventes suivantes :

DIA : vente par Mme PONSEILLE épouse DE CROZALS parcelle AM 478

DIA : vente par Mme Maud GAUJAC parcelles AM 393 394

DIA : vente par SCI V OJM-JUVENAL, parcelles AM 96, 99 , 382

DIA : vente par Mme CAUSSE Annie parcelle AH 93

Questions divers

Mme DE CHABANEIX fait le point sur certains projets en cours, notamment sur la maison de soins, les aménagements et l'entretien du mobilier urbain du parc, l'état et le contrôle des bornes incendies....

Mr Le Maire donne le compte rendu de la consultation qu'il avait lancé auprès de l'ensemble des conseillers concernant la question de l'emplacement pour le retournement des véhicules à Brissac-le-Haut, niveau cantou : il a reçu 12 réponses favorables au passage d'un acte pour officialisation de la servitude (à ce jour servitude de fait)